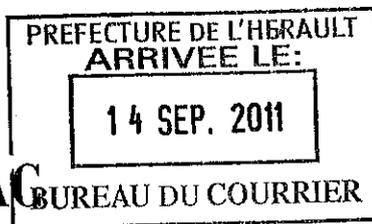




UVIGNAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 27  
Date de la convocation : 2 septembre 2011

N° 11.09.08.23

L'an deux mille onze et le huit du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS :** Mmes SANTONJA, LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GRÉPINET, Mlle CROS, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

**PROCURATIONS :** M. COMBE en faveur de Mme LABORDE  
Mme ALQADI NASSAR en faveur de Mme PLAYS  
M. PAUL en faveur de M. BOUISSEREN  
M. CARILLO en faveur de Mme CARRETIER  
M. TALBOT en faveur de M. ALLOUCHE  
M. FÉVRIER en faveur de M. BOUSQUEL

**ABSENTS :** MM CAPRON, PLANCHERON

**ZAC de CAUNELLE « Les Constellations »**

**Mise en œuvre des mesures relatives au développement durable – modification du dossier de réalisation**

**Rapporteur : Monsieur Bouisseren**

Par délibération du 07 juin 2010, le Conseil municipal a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC de CAUNELLE, ainsi que le programme des équipements publics qui s'y rattache.

Dans une logique de développement durable, la Commune et l'Aménageur ont étudié la possibilité de créer un réseau de chaleur collectif. A à cet effet, l'Aménageur le Groupe GGL et la société COFELY se sont rapprochés afin d'étudier la potentialité de ce quartier.

Dans cette perspective, les conditions techniques, environnementales et économiques de raccordement au réseau de chaleur collectif (chauffage et eau chaude sanitaire) des lots collectifs de la ZAC ont été appréhendés et arrêtés par l'aménageur. Ce dernier propose à la Commune concédante, de modifier en conséquence le programme des équipements publics qui sera réalisé sur la ZAC.

DESIGNATION	DESCRIPTION	FINANCEMENT
17 Mise en place d'un réseau de chaleur collectif	Réalisation et mise en place d'un réseau collectif de chaleur (chauffage et eau chaude sanitaire) pour les lots collectifs	Aménageur/Prestataire

La maîtrise d'ouvrage et la prise en charge de ce réseau collectif de chaleur seront assurées par le prestataire : la Société COFELY GDF-SUEZ.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le .....  
et publication  
le .....

